

COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 février 2022

Présents: BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DAMOUR Christophe, DELORME-LEWIS

Véronique, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain

Deux habitants présents : Christine MARSTEAU et James BŒUF

Secrétaire: DAMOUR Christophe

<u>Délibération 1</u>: Ouverture de crédit en investissement avant vote du budget primitif

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer des factures d'investissement avant vote du budget primitif:

- Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité : 7 000 €

- Achat du terrain Holden: 6 000 €

<u>Délibération 2</u>: Débat Protection Sociale Complémentaire

La participation financière à la Protection Sociale Complémentaire des agents va devenir obligatoire en 2025 pour la prévoyance et en 2026 pour la santé.

Après débat, le conseil municipal souhaite retenir la labellisation (participation aux contrats souscrits par les agents).

Le montant de participation retenue sera déterminé par le décret à paraître. Ce projet de décret prévoit une participation pour la prévoyance de 5,42 € et de 15 € pour la santé par mois et par agent (pour un temps complet). Cela représenterait une enveloppe d'environ 115 € par an pour la commune.

Information: Retour sur la visite du site éolien de Courcôme

Six personnes ont participé à la visite (conseillers municipaux et conjoints).

La société NEOEN a présenté le site comptant cinq éoliennes en expliquant les différentes mesures adoptées pour réduire les nuisances :

- bridage des éoliennes dans certaines conditions de vent pour éviter les nuisances sonores ou visuelles,
- arrêt des éoliennes lorsque les conditions sont propices aux passages d'animaux (oiseaux, chauve-souris) vulnérables.

Sur place, la perception des nuisances sonores et visuelles est réelle mais difficile à apprécier en termes de conséquences sur le long terme.

L'interrogation des riverains du site de Courcôme montre que le ressenti de ces nuisances est très variable.

Les deux habitants assistant à la réunion exposent leur opposition sur ce projet.

Un débat s'en suit sur les avantages et les inconvénients du projet. Une délibération sera mise au vote lors de la prochaine réunion.

Information: Atterrissage financier 2021

Le compte administratif 2021 fait apparaître un résultat de fonctionnement légèrement négatif : −1 285 € Ce mauvais résultat s'explique de la façon suivante :

- Affectation des factures d'électricité de novembre et décembre 2020 sur l'exercice 2021 : -700 €
- Tuilage des secrétaires de mairie : ~1 000 €
- Prise en compte en année pleine de l'augmentation des indemnités du maire et des adjoints : -1 800 €
- Travaux de mise en conformité de la salle communale : -800 €

Ces charges supplémentaires ne sont compensées que partiellement par l'augmentation des recettes.

<u>**Débat**</u>: Débat d'orientation budgétaire

Pas d'investissement supplémentaire proposé pour 2022

Questions diverses:

La prochaine réunion est fixée au lundi 7 mars 2022. Clôture de la séance à 22h30